

Avis de convocation / avis de réunion

OPUS REAL

Société Civile de Placement immobilier à capital variable
Siège social : 167 Quai de la Bataille de Stalingrad – 92130 Issy-les-Moulineaux
825 296 478 RCS NANTERRE

AVIS DE CONVOCATION

Les associés de la **SCPI OPUS REAL** sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le **mercredi 23 juin 2021 à 9 heures 30**.

Dans le prolongement du décret n°2021-255 du 9 mars 2021 prorogeant la durée d'application de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 et du décret n°2020-418 du 10 avril 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19, cette Assemblée se tiendra hors la présence physique de ses actionnaires qui seront appelés à délibérer sur l'ordre du jour et les résolutions ci-après :

I. Ordre du jour

- Approbation des comptes clos le 31 décembre 2020 sur la base des rapports de la Société de Gestion, du Conseil de surveillance et du Commissaire aux comptes, et fixation du capital au 31 décembre 2020,
- Approbation du rapport de la Société de Gestion et quitus de sa gestion,
- Approbation du rapport du Conseil de Surveillance,
- Approbation du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées et de celles-ci,
- Constatation et affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation de la valeur comptable et constatation de la valeur de réalisation et de la valeur de reconstitution de la société au 31 décembre 2020
- Acceptation de la candidature de l'expert externe en évaluation,
- Nomination de trois membres du Conseil de Surveillance,
- Pouvoirs pour formalités.

II. Texte des résolutions**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, connaissance prise des rapports de la Société de Gestion, du Conseil de surveillance et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils lui sont présentés et constate qu'à la clôture de l'exercice :

- le capital atteignait la somme de 137 361 000, 00 €, soit une augmentation de 34 053 250, 00 €,
- le poste « primes d'émission » s'élevait à 2 503 891,18€, soit une augmentation de 576 191,28 €.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale connaissance prise du rapport de la Société de Gestion, approuve ce rapport et lui donne quitus de sa gestion pour l'exercice 2020.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance, approuve ce rapport et, en tant que de besoin, renouvelle sa confiance au Conseil de Surveillance aux fins d'exécution de son mandat dans toutes ses dispositions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport spécial du Commissaire aux comptes en application de l'article L. 214-106 du Code Monétaire et Financier, approuve chacune des conventions qui y sont visées.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate et décide d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice 2020	2 839 552,78 €
Majoré du report à nouveau	418 469,62 €
Résultat distribuable	3 258 022,40 €
Affecté comme suit :	
Dividende total au titre de l'exercice 2020 (Entièrement distribué sous forme de 4 acomptes)	2 813 541,21 €
Nouveau report à nouveau	444 481,19 €

En conséquence, le dividende par part de pleine jouissance pour l'exercice 2020 s'élève à 44,13 euros.

Il est rappelé ci-après les acomptes sur dividendes distribués selon les dates de jouissance des parts et avant tous prélèvements :

Jouissance	1 ^{er} trim 2020	2 ^{ème} trim 2020	3 ^{ème} trim 2020	4 ^{ème} trim 2020
Pour un trimestre entier	14,10€	9,00€	10,02€	11,01€

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise de l'état annexé au rapport de gestion, approuve la valeur comptable de la Société arrêtée au 31 décembre 2020 :

- valeur comptable 140 309 372,37 € soit 1 787,56 € par part

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise de l'état annexé au rapport de gestion, prend acte de la valeur de réalisation de la Société arrêtée au 31 décembre 2020 :

- valeur de réalisation 137 175 718,94 € soit 1 747,64 € par part

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise de l'état annexé au rapport de gestion, prend acte de la valeur de reconstitution de la Société arrêtée au 31 décembre 2020 :

- valeur de reconstitution 161 575 925, 21 € soit 2 058,50 € par part

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale accepte la candidature de l'expert externe en évaluation Cushman & Wakefield Valuation France immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 332 111 674, qui lui a été présentée par la Société de Gestion. Il entrera en fonction le 1er janvier 2022 et son mandat prendra fin le 31 décembre 2026.

Résolution relative à la nomination des membres du Conseil de surveillance :

Il y a cette année 6 candidatures pour 3 postes à pourvoir ou à renouveler. L'associé doit faire un choix de telle sorte qu'il ne vote que pour un nombre de candidats au maximum égal à celui du nombre de postes à pourvoir.

Leur mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme ou renouvelle au poste de membre du Conseil de Surveillance les trois candidats ayant recueilli le plus grand nombre de suffrage exprimés par les associés présents ou ayant voté par correspondance parmi la liste des candidats ci-dessous :

- Monsieur Xavier DECROCQ
- Monsieur Olivier GIORGETTA
- Monsieur Pierre LE BOULERE
- Monsieur Éric HUGOT-POREZ,
- Jacques de JUVIGNY Participations,
- SC MILAN.

Ces trois candidats sont élus pour une durée maximum de trois années. Leurs mandats prendront fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de 2023.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ces délibérations pour l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES CANDIDATS AU CONSEIL DE SURVEILLANCE OPUS REAL

10^{ème} résolution – 3 postes à pourvoir – 6 candidats

Nom - Prénom du candidat	Age*	Nombre de parts**	Nouveau ou renouvellement	Nombre de mandats exercés dans d'autres SCPI gérées ou non par BNP Paribas REIM***	Activité professionnelle au cours des cinq dernières années
DECROCQ Xavier	57	6	Renouvellement	4	Expert-comptable et Commissaire aux comptes Conseil en entreprises
GIORGETTA Olivier	59	6	Renouvellement	2	Conseiller en gestion de patrimoine, Président sortant du Conseil de surveillance
LE BOULERE Pierre	65	10	Renouvellement	6	Ancien Directeur Général Délégué d'une société de gestion de portefeuille, Membre sortant du Conseil de surveillance de la SCPI OPUS REAL
HUGOT-POREZ Éric	57	25	Nouveau	1	Directeur Territorial dans une collectivité locale du nord
Jacques DE JUVIGNY PARTICIPATIONS		43	Nouveau	2	Directeur administratif et financier en entreprise depuis 1995

représenté Jacques JUVIGNY	par DE				
SC représenté Fabrice SCUILLER	MILAN par	10	Nouveau	0	Dirigeant d'une PME dans le secteur de la communication, Gérant de SCI familiales, investisseur et bailleur privé

* A la date de l'AG.

** Nombre de parts détenues au 1er avril 2021 par le candidat.

*** Conformément à la position-recommandation DOC 2011-25 de l'AMF, le tableau des candidatures ci-dessus inclut le nombre de mandats de membre de conseil de surveillance occupés dans d'autres SCPI, SEF ou GFI par les candidats. La liste exhaustive des mandats de chaque candidat au conseil de surveillance de la SCPI Opus Real est disponible sur le site internet de la société de gestion.

Pour avis :
La société de gestion
BNP Paribas REIM FRANCE